

# COLOMBIER

**NOTRE  
NOUVELLE  
CHAUFFERIE  
AU BOIS :  
ÉCOLOGIQUE  
ET ÉCONOMIQUE!**

# LE MOT DU MAIRE

JE REMERCIE TOUS LES ÉLECTEURS ET ÉLECTRICIQUES QUI M'ONT À NOUVEAU ACCORDÉ LEUR CONFIANCE LORS DU SCRUTIN DE MARS 2014, ET COMME POUR LE MANDAT PRÉCÉDENT JE FERAI TOUT MON POSSIBLE POUR AMÉLIORER VOTRE QUOTIDIEN ET RENDRE NOTRE COMMUNE EN-CORE PLUS ATTRAYANTE.

Je profite de ce bulletin pour remercier l'ancienne équipe municipale et en particulier Elisabeth et René, mes adjoints qui ont été exemplaires. Nous avons réalisé de gros travaux et pris de nombreuses décisions. Je voudrais rappeler les différents projets réalisés depuis 2008 et remercier tous les financeurs: Conseil Général, l'Etat, la Région, l'Europe, car sans leurs aides financières tout deviendrait complexe voir impossible.

-Plantation de 2250 arbres Douglas et mélèzes sur les communaux à St Sabin

-Construction de deux stockages de pouzzolane en béton, l'une au Roure et l'autre à la Brétière

-Goudronnage du chemin du Murat, et la Brétière et la Loge

-Colombarium avec jardin du souvenir, une stèle à droite de la porte du cimetière pour accrocher les plaques des défunts des concessions non renouvelées

-Réalisation d'un diagnostic sur notre station d'épuration et ensuite fumigène et visite caméra dans les canalisations et évacuation du sable colmaté.

-Inauguration d'une plaque en hommage aux anciens combattants d'Afrique du Nord.

-Achat de la parcelle des Varannes 1 ha 50 où le réservoir d'eau principal est installé.

-Elargissement de la route de la Couette vers le surpresseur de l'Arrivée.

-Révision de la carte communale

-Réalisation de la piste de la Sarrazinière 1km 600

-Réfection d'un mur de soutènement à l'Arrivée

-Création d'une retenue d'eau destinée aux services incendie au Mas de Cheval.

-Achat de la salle des fêtes et de l'ancien appartement des religieuses.

-Participation aux travaux de viabilisation (eau, électricité, égout, France télécom) sur le domaine public pour le lotissement les Mélèzes.

-Goudronnage sur le chemin de Baternon et St Sabin, le Roure.

-Extension de la scène et achat du chapiteau sur le terrain de loisir.

-Amélioration du réservoir de Vernolon avec la pose d'une vanne pompiers: 60 M3 d'eau à disposition.

-Éclairage public: tous les luminaires ont été changés avec des ampoules basse consommation.

-Création d'une réseve incendie en béton de 120 m3 à St Sabin en partenariat avec la commune de Véranne.

-Goudronnage du hameau du Mas de Cheval et du chemin des Vallottes.

-Construction d'une chaudière bois "plaquettes" pour le chauffage de la salle des fêtes, de l'école, des 9 appartements de la commune et des salles de la mairie.

(Maître d'ouvrage: le Siel)

-Réalisation de la piste de Goarnet 2km600.

-Réfection complète de trois appartements au-dessus de l'école.

-Création de chemins pour les accès aux réservoirs des Varranes et de la Rochette.

-En collaboration avec le Siel et Erdf , nous avons enfoui et séparé les lignes électriques ainsi que les lignes France télécom pour la salle des fêtes, l'école et les 3 nouveaux appartements afin de rendre ces locaux indépendants.

## TRAVAUX 2015 - 2016

- Extension du dernier tronçon du réseau d'eau potable pour 21 habitations: 10 km 800 de réseau enfoui.

- Signature du COCS avec le Président du Conseil Général le 11/12/2014.

- Extension et mise en accessibilité de la salle des fêtes.

- Programme de goudonnage sur le chemin des Fougères.

Tous ces travaux ont occasionné certaines gênes pour les habitants. Nous avons eu également des coupures d'eau récurrentes dues notamment aux pluies diluviennes. Merci pour votre compréhension et sachez que nous avons fait tout le possible pour rétablir toutes ces situations difficiles pour tout le monde.

Je terminerai en remerciant le personnel communal Martine et Eric, mes adjoints René et Jean-Luc et toute l'équipe. Les entreprises, les associations, toutes les personnes qui se sont investies: entre autres les parents d'élèves, les bénévoles et le personnel enseignant qui ont fait un travail remarquable à l'école.

Nous devons continuer ensemble d'oeuvrer pour l'intérêt général de notre population, de nos associations.

*Je vous souhaite avec l'ensemble du Conseil Municipal une excellente année 2015, santé bonheur à tous et bienvenue aux nouvelles familles. Nous avons une pensée pour les personnes malades ou hospitalisées. Nous leur souhaitons un prompt rétablissement.*

Jean-Paul Vallot



Mise en route de la chaufferie bois (voir article en page 7 )

MOT DU MAIRE.....	2
INFOS UTILES.....	3
ÉTAT-CIVIL.....	4
BUDGET.....	5
TRAVAUX.....	6
PROJETS.....	7
OGEC, APEL.....	8
ÉCOLE.....	9
APPARTEMENTS.....	10, 11
PILAT.....	12
SICTOM.....	13
COM.COM/ ESPACE DEOME.....	14
ADMR/ CENTRE DE SOINS.....	15
ANCIENS.....	16
PÉTANQUE/CHASSE.....	17
FESTIVITÉS.....	18
PUBLICITÉ.....	19
CALENDRIER DES FÊTES/ PUBS.....	20

**CONTACTS UTILES**

**MAIRIE**

Téléphone: **04 77 51 54 23**  
 Fax: **04 77 51 59 27**  
 Mail: **colombier.mairie@wanadoo.fr**  
 Martine BERLIER, Secrétaire de mairie: **04 77 51 52 16**  
 Service technique, Éric FAVERJON: **06 81 98 51 74**  
**efaverjon@wanadoo.fr**

**ÉLUS**

Jean-Paul Vallot: **04 77 51 55 69 / 06 20 91 61 74**  
**vallot-jp@wanadoo.fr**

René Oriol **04 77 51 57 85 / 06 79 84 80 58**  
**oriol.rene@libertysurf.fr**

Jean-Luc Rouchouze: **04 77 51 58 40 / 06 29 58 40 55**  
**jean-luc.rouchouze@orange.fr**

**NOUVEAU!** Colombier a un site internet

<http://www.colombier-pilat.e-monsite.com>

**HORAIRES MAIRIE PERMANENCES DU MAIRE**

Mardi: **14 h - 17 h** Mercredi de **10 h à 12 h**

Mercredi: **9 h - 12 h** Vendredi de **14 h à 16 h**

Vendredi: **14 h - 17 h**

**TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES**

**POUR LES RÉSIDENTS DE LA COMMUNE**

Salle + buvette : 170 € (caution: 300€)

- **A l'heure (activité gymnastique) :** **15 €**

- **L'après midi (chauffage compris) :** **60 €**

- **L'après midi (pour le club) :** **50 €**

**POUR LES NON RÉSIDENTS**

Salle + buvette : 200 € (caution: 300€)

Supplément chauffage: 20 €

**BUS COLOMBIER/BOURG-ARGENTAL les jeudis**

DÉPART: place de la mairie à colombier, 9H25

RETOUR: place de la bascule à bourg-argental, 11h45

1€30 le ticket (1 voyage)

**EMPLOI DU FEU / ÉCOBUAGE**

INTERDIT

du 1er mars au 30 avril et du 1er juillet au 30 septembre

AUTORISÉ AVEC DEMANDE OBLIGATOIRE EN MAIRIE

Du 1er mai au 30 juin et du 1er octobre au 28 février

Déclaration en mairie à déposer 5 jours

avant la date prévue pour l'écobuage

**NOUVEAUX HORAIRES DE LA DÉCHETTERIE DE BOURG-ARGENTAL**

**DU 16/09 AU 14/05 :** lundi, vendredi : 14h-17h  
 mercredi, samedi : 10h-12h/14h-17h

**DU 15/05 AU 15/09 :** lundi, vendredi : 14h-18h  
 mercredi, samedi : 10h-12h/14h-18h

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES MONTS DU PILAT**

Place de l'Hôtel de Ville 42220 Bourg-Argental

04 77 39 69 21 / [info@cc-montsdupilat.fr](mailto:info@cc-montsdupilat.fr)

<http://www.cc-montsdupilat.fr/>

ouvert du lundi au vendredi : 9h-12h ; 13h30-16h30.

**BIBLIOTHÈQUE :** Faute de lecteurs, la bibliothèque n'ouvre désormais que le **deuxième dimanche du mois de 10h à 10h30.**

**TAXE D'AMÉNAGEMENT**

**DEPUIS 2012, LA TAXE D'AMÉNAGEMENT REMPLACE LA TAXE LOCALE D'ÉQUIPEMENT (TLE), LA TAXE DÉPARTEMENTALE DES ESPACES NATURELS SENSIBLES (TDENS) ET LA TAXE POUR LE FINANCEMENT DES CONSEILS D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT (TDCAUE).** Elle est applicable à toutes les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installations, nécessitant une autorisation d'urbanisme (permis de construire ou d'aménager, déclaration préalable), et qui changent la destination des locaux dans le cas des exploitations agricoles. La taxe est composée de 3 parts (communale, départementale et régionale), chaque part étant instaurée par délibération de l'autorité locale : conseil municipal, conseil général et conseil régional (uniquement en Île-de-France). Le montant de la taxe est calculé selon la formule suivante : surface taxable (construction ou aménagement) **multipliée par**: valeur forfaitaire (sauf valeur fixe fixée par la collectivité territoriale sur la part qui lui est attribuée).

**SURFACE TAXABLE:** La surface qui sert de base de calcul à la taxe correspond à la somme des surfaces closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades. Il faut ainsi déduire l'épaisseur des murs qui donnent sur l'extérieur et les trémies des escaliers et ascenseurs. Constituent donc de la surface taxable: tous les bâtiments (y compris les combles, celliers, caves, dès lors qu'ils dépassent 1,80 m de hauteur sous plafond), ainsi que leurs annexes (abri de jardin notamment). Un bâtiment non clos (ouvert sur l'extérieur avec une cloison de façade en moins, pergola ou tonnelle par exemple) ou une installation découverte (une terrasse par exemple) ne doit donc pas être compris dans la surface taxable. Par contre, une véranda couverte et close est taxable. Un abattement de 50 % est prévu pour: les logements aidés et hébergements sociaux, les 100 premiers m<sup>2</sup> des locaux d'une habitation principale, et les locaux à usage industriel ou artisanal, dont les entrepôts et hangars non ouverts au public faisant l'objet d'une exploitation commerciale, les parcs de stationnement couverts faisant l'objet d'une exploitation commerciale.

**VALEURS FORFAITAIRES:** En 2014, la valeur au m<sup>2</sup> est de 712€/m<sup>2</sup> (contre 724€ en 2013). Pour certains aménagements ou installations, le mode de calcul de la valeur forfaitaire est différent:

- Emplacement de tente, caravane et résidence mobile de loisirs: 3 000 € par emplacement (terrain de camping ou aire naturelle) /
- Habitation légère de loisirs (HLL): 10 000 € par emplacement /
- Piscine: 200€ par m<sup>2</sup> /
- Éolienne de plus de 12 m de hauteur: 3 000 € par éolienne /
- Panneau photovoltaïque (capteurs solaires destinés à la production de l'électricité) fixé au sol: 10 € par m<sup>2</sup> de surface de panneau (les panneaux solaires thermiques, qui produisent de la chaleur, ne sont pas taxés) /
- Aire de stationnement extérieure: de 2 000 € à 5 000 € par emplacement (sur délibération de la collectivité territoriale).

**Taux:** Le taux de la taxe d'aménagement est voté par la collectivité locale pour la part qui la concerne. S'agissant de la commune de Colombier, le taux est fixé à 7% pour le Bourg dans le périmètre du zonage assainissement collectif, et à 2% dans le périmètre du zonage non collectif.

**EXONÉRATIONS:** Certains aménagements et constructions sont exonérés: constructions jusqu'à 5 m<sup>2</sup>, ceux affectés à un service public, les logements sociaux ou habitations à loyers modérés (HLM), les locaux agricoles (serres, locaux de production et de stockage des récoltes et des matériels, centres équestres, etc.), un bâtiment détruit ou démolé depuis moins de 10 ans, reconstruit à l'identique. La commune de Colombier a délibéré en faveur de l'exonération des abris de jardin de moins de 20 m<sup>2</sup> à compter du 01/01/2015 (part communale). Lors du dépôt de permis de construire, d'aménager ou de la déclaration préalable, le demandeur doit remplir une déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions. Le montant de la taxe est établi par la direction départementale des territoires (DDT), qui en informe le bénéficiaire de l'autorisation d'urbanisme par lettre simple, dès vérification du calcul. La taxe doit être payée en 2 fractions égales après la délivrance du permis : au 12e mois pour la 1e échéance, puis au 24e mois pour la 2de échéance.



Maxence Bonnefoy né le 24 janvier 2014,  
habitant « Aymard »,



Joshua et Olivia Ramos nés le 29 avril 2014,  
habitants « Aymard »



Manon Rousset née le 18 septembre 2014,  
habitant « le Flat »



Hayden BianchinTeyssier ( avec sa soeur Ilona )  
né le 22 septembre 2014, habitant «Le Sauzet»



Jasmine Néel née le 7 décembre 2014,  
habitant le «Mas de cheval»

mariage



Claude Tissier et  
Margline Vanel,  
le 10 Mai 2014  
à Colombier

Décès

Sylvain Geourjon

décédé le 25 septembre 2014,  
demeurant «Les Vials»

**BUDGET 2014**

**BUDGET GENERAL**

**PRINCIPALES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Entretien de voirie	18 484.69 €
Dont frais déneigement :	13 390.50 €
Primes d'assurances :	3 324.61 €
Maintenance :	3 552.97 €
Energie-Electricité:	2 053.44 €
Salaire brut personnel titulaire :	30 306.92 €
Indemnités brutes élus :	11 970.13 €
Cotisations service incendie loire :	7 084.00 €
Intérêts des emprunts :	9 726.94 €
OGEC Colombier – Ecole subvention	17 796.00 €
APPEL Colombier – Ecole subvention	960.00 €
Subventions aux Associations :	
ADMR St Julien Molin Molette	150.00 €
Ecole Musique	616.00 €
Club Loisirs Amitiés	200.00 €
Souvenir Français	15.00 €
Sporting Club Pirailon	77.00 €

**PRINCIPALES RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Coupe de bois	2 149.40 €
Contributions directes	43 052.00 €
Dotation Globale de fonctionnement	46 881.00 €
Dotation Solidarité Rurale	12 460.00 €
Dotation Elu Local	2 799.00 €
Taxe addit. Aux droits mutation	15 589.43 €
Subvention Conseil Général Loire déneigem.	5 000.00 €
Loyers (presbytère-salle fêtes –garages)	17 936.69 €

**Investissements –**

**PRINCIPALES DÉPENSES TTC**

Capital des emprunts	34 788.32 €
Achat turbine neige occasion	1 200.00 €
Viabilisation EDF-telecom lotissement ORIOLE-CELLARD	13 975.20 €
Création réserve eau incendie St Sabin	12 268.80 €
Piste forestière Goarnet (pas terminé )	55 416.92 €
Appartements Ecole (pas terminé)	59 293.85 €
Maîtrise œuvre appartements (pas terminé)	8 940.75 €

**Principales recettes**

Remboursement FCTVA	21 449.29 €
Taxe locale équipement	1 516.11 €
Subvention voirie 2013 CG 42	35 675.00 €
Subvention Réserve eau incendie StSabin CG42:5	887.00 €
Emprunts	198 000.00 €
(11 200 € TVA voirie 2013 – 26 800 € travaux voirie 2013 – 160 000 € travaux appartements école).	

**BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT**

**PRINCIPALES DÉPENSES D'EXPLOITATION**

Entretien et réparation des réseaux	2 901.99 €
Analyses d'eau	541.96 €
Aide technique MAGE et SATEP	556.00 €
Intérêts des emprunts	2 707.64 €
Redev. Prélèv eau –Agence de l'Eau	815.00 €
Reversement redevances pollution et modern. Réseaux	3 014.00 €

**PRINCIPALES RECETTES D'EXPLOITATION**

Vente d'eau	16 730.20 €
Redevance assainissement collectif	5 228.49 €

**INVESTISSEMENTS**

**PRINCIPALES DÉPENSES TTC**

Capital des emprunts	5 336.08 €
Achat pompe à eau	703.80 €
Viabilisation lotissement ORIOLE-CELLARD Eau – assainissement collectif	17 358.00 €

**PRINCIPALES RECETTES**

Remboursement FCTVA	350.54 €
Subvention Conseil Général Loire	
Travaux réhabilitation réseau assainissement collectif	9 006.62 €
Subvention Agence de l'Eau	
Travaux réhabilitation réseau assainissement collectif	6 755.00 €

# LES CHANTIERS DE L'ANNÉE

DES TRAVAUX IMPORTANTS ONT ÉTÉ RÉALISÉS SUR LA COMMUNE EN 2014: EXPLICATIONS ET PHOTOS-SOUVENIR.



Le chantier des nouveaux appartements (voir pages centrales). Chantier supervisé par Cyril, et Jean-luc à qui l'on doit maintes améliorations réalisées au cours des travaux.



Réseau d'égouts, eau potable, bornes à incendie, gaines électriques, téléphone... Tout est prêt pour accueillir les futurs bâtisseurs des 8 lots du lotissement « les Mélèzes » au bourg de Colombier.



Plusieurs fuites d'eau ont eu lieu cette année : des petites casses locales, comme aux Fougères où à Aymard... Mais surtout un glissement de terrain à Mizérieux, dû aux grosses pluies, qui a emporté sur plusieurs mètres la canalisation qui alimente le bourg, privant les habitants d'eau potable de nombreuses heures.

**POUR ÉVITER DES COUPURES INTEMPESTIVES, NOUS DEMANDONS AUX HABITANTS DE SIGNALER SYSTÉMATIQUEMENT EN MAIRIE TOUTE PRÉSENCE D'EAU INHABITUELLE SUR LE TERRAIN.**



Branchement de la mairie au réseau de chaleur (voir article chauffage). **Merci à Néné, dont l'ombre nous rappelle qu'il est l'auteur de la plupart des photos de ce bulletin!**



A Saint Sabin, 120m3 d'eau sont mis à la disposition des pompiers. Il s'agit de protéger contre l'incendie l'auberge de la croix de Saint Sabin et celle de Véranne, «Vert'ânes». C'est donc une réalisation intercommunale dont Croquants et Vèrannaires ont partagé les frais.



La piste de Goarnet est presque terminée. Les 2 km 6 ont été inaugurés le 14 novembre.

## AU CHAUD POUR CET HIVER!

LA NOUVELLE CHAUFFERIE BOIS FONCTIONNANTE: UN INVESTISSEMENT RESPECTUEUX DE LA NATURE.

Le 3 décembre 2014, une légère fumée blanche s'est élevée au cœur du bourg de Colombier: la chaufferie au bois brûlait ses premières plaquettes de résineux livrées le matin même par « Despinasse frères » (des Chaberts) dans le silo de 40 m<sup>3</sup> jouxtant la chaufferie. Une hélice géante ramène les copeaux sur une vis sans fin qui alimente la chaudière. Une seconde chaudière, celle-là au mazout, est prête à démarrer en cas de grand froid ou de défaillance, et en début et fin de saison.

Cette première fumée a été un grand soulagement pour les élus qui ont fourni un important travail de suivi du chantier et qui ont dû couler quelques mètres cubes de béton, tirer et brancher des dizaines de mètres de fil électrique, passer des centaines de coups de fil, casser des murs, participer à des réunions hebdomadaires afin que le chantier supervisé par le SIEL (Syndicat intercommunal d'énergie de la Loire) ne prenne pas trop de retard.

Le réseau alimenté par la chaufferie s'étend de la salle des fêtes à la mairie. L'eau chaude circule dans des tuyaux «grande isolation» jusqu'à des échangeurs thermiques qui desservent les locaux chauffés.

Le circuit passe d'abord par la salle des fêtes, par les trois nouveaux appartements situés au dessus du bâtiment principal de l'école, et par l'école (grande classe et cantine). Les tuyaux longent ensuite l'école (côté cour), alimentent la classe passerelle, la bibliothèque (pas encore branchée) et les 3 appartements de l'ancien presbytère. Le réseau remonte enfin sur la place de la mairie pour alimenter les 3 appartements de la mairie et la mairie elle-même. La chaufferie restera propriété du SIEL pendant 20 ans. Durant cette période, c'est le SIEL qui en assurera le fonctionnement, la maintenance et le pilotage à distance via internet, la mairie étant locataire. Chaque local chauffé comporte un compteur de calories qui, relevé régulièrement, permettra de facturer à chaque usager sa consommation réelle.

## EXTENSION DU RÉSEAU D'EAU

LES FIDÈLES LECTEURS DU BULLETIN COMMUNAL ATTENDENT SANS DOUTE AVEC IMPATIENCE LA SUITE DE LEUR FEUILLETON CONCERNANT L'EXTENSION DU RÉSEAU D'EAU POTABLE.

Dans les numéros précédents, nous avons présenté le schéma de l'extension souhaitée (2012). En 2013, nous parlions des difficultés budgétaires et de la possibilité d'une collaboration avec Bourg-Argental, qui n'a pas eu de suite. L'épisode 2014 évoquait l'organisation d'une consultation des 21 foyers qui ne sont pas encore raccordés...

Les nouvelles pour ce bulletin 2015 sont plus concrètes : les 21 foyers concernés ont donné leur accord pour une participation individuelle de 1000 euros à chaque branchement. Une subvention du conseil général de la Loire qui couvrira plus de la moitié du montant des travaux (estimés à 257 000 euros) a été obtenue. Les appels d'offre nous ont permis de choisir l'entreprise « Bouchardon frères SA » de Saint-Agrève pour effectuer les travaux. Début 2015, nous solliciterons les propriétaires pour signer les droits de passage indispensables (concession de tréfonds) , pour débiter les travaux.

## SALLE DES FÊTES: LE PROCHAIN CHANTIER

LA SALLE DES FÊTES, QUI A ÉTÉ RACHETÉE PAR LA MAIRIE, SERA EN 2015 LE NOUVEAU CHANTIER QUI MOBILISERA LES ÉLUS ET LES BÉNÉVOLES DE LA COMMUNE.



Notre salle des fêtes attendant d'être rénovée...

Actuellement, on déplore un manque d'accessibilité aux toilettes, et une surface trop restreinte pour accueillir confortablement autant de personnes que nous le souhaitons. Ces problèmes sont conjugués avec les normes d'accessibilité en vigueur, auxquelles nous devons nous soumettre pour le bien-être et la sécurité des usagers. Les plans sont prêts, le permis de construire déposé. Il nous reste à boucler le budget, puis lancer les appels d'offre pour choisir les entreprises, ce qui devrait se dérouler courant 2015.

Une fois les travaux terminés nous bénéficierons d'une salle d'une capacité de près de 160 personnes, avec les toilettes de plain pied (à la place de la buvette actuelle). Un plan incliné situé contre la chaufferie permettra aux fournisseurs et aux personnes ayant des difficultés dans les escaliers d'arriver en voiture au niveau de la salle. Cette rampe sera aussi utilisée pour accéder au local technique aménagé en sous-sol.

La salle bénéficiera bien sûr de la nouvelle chaufferie bois.



# OGEC

## DEUX FAITS MARQUANTS ONT BOULEVERSÉ NOTRE ÉCOLE CETTE ANNÉE, À SAVOIR LES DIFFÉRENTS TRAVAUX.

- Cet été les boiseries de la façade de la classe ont été repeintes par les parents d'élèves et bénévoles, lui donnant un bon coup de fraîcheur.
- La création de logements communaux au-dessus de l'école a engendré la destruction du plafond de la classe et en amont a abîmé un peu les murs, pour faire place à une dalle béton, permettant de bénéficier d'une meilleure isolation entre les deux étages, le coût de réalisation et de réparations représente la somme de 2679,62 euros. La dalle couvrant toute la surface de la bâtisse a permis la réouverture de l'accès entre la classe et la salle dite « ancienne cuisine des sœurs » pour offrir une surface plus importante aux élèves. Pendant ce laps de temps, les enfants ont étudié dans une salle annexe au-dessus de la classe passerelle.
- La modification du mode de chauffage, avec la mise en place d'une chaudière collective a causé des frais de plomberie et tuyauterie pour un montant de 8749,10 euros.
- Le portail d'entrée et quelques fenêtres ont été remplacés pour la somme de 3440 euros.

## RENOUVELLEMENT DU PERSONNEL

Notre ancienne directrice et institutrice a été mutée, suite à sa titularisation en septembre 2014. Depuis son départ nous avons accueilli Mme BLANCHARD Emmanuelle de Chavanay, qui occupe les mêmes fonctions, le mardi pour assurer la direction et le jeudi et vendredi pour l'enseignement, elle est secondée pour l'enseignement le lundi et mardi par Mme DEZAGES Alexandra, de Veauche. Nous avons également dit au revoir lors de la dernière fête d'été à Mme CELETTE Nicole qui s'occupait du poste cantine ménage et garderie du soir. Elle a été remplacée par Mme FARIZON Brigitte, de la Versanne. Nous souhaitons à toutes ces nouvelles personnes une bonne intégration sur notre commune. Le contrat de la personne qui gère la classe passerelle a été reconduit pour une année.

## PROJETS DE L'ÉQUIPE ENSEIGNANTE POUR 2015

- Activité piscine
- Rencontre avec le club loisirs/amitiés de Colombier/Graix
- Selon la météo, sorties raquettes et promenades dans la neige
- Participation au prix littéraire « des planches sur plateaux » sur le thème du Portugal, instauré par une association de Marlihes, qui, tous les deux ans, propose aux écoles du canton d'y participer. Chaque classe doit choisir un livre parmi ceux proposés sur le thème et doit l'exposer le jour de la remise des prix en mars 2015 à Jonzieux.
- Activité poterie avec l'atelier ocrement de St Julien-M-Molette, avec en parallèle, visite de la carrière Delmonico-Dorel, pour aboutir sur un voyage de classe au Palais idéal du facteur Cheval.
- Action carême
- En fin de période scolaire balade gourmande / balade pieds nus
- Marché de Noël avec exposition des réalisations faites par les enfants
- Célébration de Noël à l'église, ouverte à tous et toutes

Les finances de l'OGEC ont été mises à mal cette année, laissant apparaître un déficit de 411,58 euros. Étant une école privée, nous ne sommes pas dans l'obligation d'appliquer la réforme des rythmes scolaires, nous sommes donc restés à quatre jours d'enseignement par semaine.

*Le président, André Gache, la vice-présidente Viviane Rouchouze, la trésorière Patricia Dumas, la secrétaire Christine Blachon, les membres Jean-Paul Vallot et Elisabeth Méjean, vous souhaitent une bonne année 2015 pleine de richesse.*

# A.P.E.L.

## L'ANNÉE SCOLAIRE 2013-2014 A ENCORE ÉTÉ RICHE EN MANIFESTATIONS (BELOTE, THÉÂTRE, FOUGOT...).

Celles-ci ont permis d'aider financièrement l'O.G.E.C. pour le fonctionnement de l'école (chauffage, salaire, EDF...). Mais elles ont permis aussi de faire plaisir aux enfants. Tout d'abord pour fêter Noël, une soirée magie a été organisée et même le père Noël est venu gater les enfants. La classe des grands a pu profiter d'une initiation à la course d'orientation à Cap Oxygène au Bessat pendant 5 demi-journées et d'un voyage à Vulcania.

Les enfants de la classe passerelle ont passé une journée de détente et de jeu au parc de loisir Pilatitou de Bourg-Argental. Pour finir l'année, toute l'école s'est rendu au Moulin de Raoul à St Joseph des bancs (07) pour apprendre à faire du pain.

Toutes ces sorties ont été financées par l'A.P.E.L. Seule une petite participation a été demandée aux familles pour chaque sortie. Un rétroprojecteur a été acheté pour améliorer la vie en classe. Pour clôturer l'année et inaugurer le nouveau préau, les parents, les membres des bureaux et le personnel éducatif se sont retrouvés pour une soirée barbecue.

Pour l'année 2014-2015, de nombreuses manifestations sont prévues et plusieurs projets pour les enfants sont en cours. Nous remercions tous les bénévoles pour leur aide lors des manifestations.

*Le bureau vous souhaite une bonne année 2015.*

### BUREAU

Président : Martel Serge  
Trésorière : Duclos Virginie  
Secrétaire : Chapuis Karine  
Membre : Tissier Maryline

## UN APERÇU DES TRAVAUX DANS L'ÉCOLE :



# UNE NOUVELLE CLASSE

L'ÉCOLE DE COLOMBIER ACCUEILLE CETTE ANNÉE QUINZE ÉLÈVES ÂGÉS DE 2 À 11 ANS, AVEC 3 ÉLÈVES EN CLASSE PASSERELLE, 6 ÉLÈVES DE MS-GS ET 6 ÉLÈVES EN CE2-CM1-CM2. APRÈS SIX MOIS DE TRAVAUX, NOUS AVONS EMMÉNAGÉ LE 5 DÉCEMBRE 2014 DANS NOTRE NOUVELLE CLASSE RÉNOVÉE, ÉQUIPÉE D'UN VIDÉOPROJEC-TEUR, ET 4 ORDINATEURS.



En ce début d'année les élèves ont élu le nouveau bureau pour la coopérative scolaire. A cette occasion, la mairie leur a ouvert ses portes. Dans la salle du Conseil municipal, Candice et Céline ont été élues (présidente et vice-présidente), Alizée et Oféline (trésorière, vice-trésorière), et enfin, Francis et Valentin (secrétaire et vice-secrétaire). Suite à ces élections, René ORIOL, élu communal, a présenté le réseau d'eau potable de la commune aux élèves.



Dans le cadre de la coopérative scolaire, deux actions sont organisées par les élèves chaque année: la vente de calendriers Champagnat et le marché de Noël. L'argent récolté permet de financer tout ou partie des projets programmés tout au long de l'année scolaire.

En 2014-2015 ce seront 10 séances de piscine à Annonay, une sortie raquettes (lorsque la neige se décidera à tomber), un stage de poterie de 2 jours, à l'école, au printemps et une sortie au Palais idéal du facteur Cheval en fin d'année.

Sans oublier... notre célébration de Noël à l'église de Colombier, nos après-midis « Jouons ensemble » organisés avec l'association Loisirs Amitié, le passage du permis Internet par les élèves de CM1-CM2 en collaboration avec la gendarmerie de St Genest Malifaux, notre participation au prix littéraire « des planches sur le plateau » sur le thème cette année du Portugal... Tout un programme !

## SORTIE AUTOMNALE

Dans le cadre de leur leçon d'histoire, les élèves du cycle 3 sont partis à la découverte du Menhir du Flat du village. Ce monument date certainement de l'époque monolithique. Les élèves de maternelle les ont accompagnés pour découvrir les couleurs, les fruits d'automne et ramasser des feuilles.



## SPECTACLE DU 13 DECEMBRE 2014

Cela faisait quelques semaines que nous nous préparions avec Jean-François, notre professeur de musique, et nos maîtresses. Enfin, le grand soir est arrivé !

Devant nos parents et amis, les plus grands ont chanté en français et en anglais des chansons sur le thème de Noël, et les plus jeunes ont mimé leurs comptines favorites. Nous espérons que vous avez passé une bonne soirée !

*Les élèves de l'école de Colombier et l'équipe pédagogique.*

# NOUVEAUX LOGEMENTS SUR LA COMMUNE

## TROIS NOUVEAUX APPARTEMENTS À LOUER, FLAMBANTS NEUFS, EN PLEIN CŒUR DE COLOMBIER!

Ces appartements, propriété de la mairie de Colombier, **ouvrent tous droit aux APL.** Ils sont **très bien isolés et chauffés par la chauffage bois**, leurs fenêtres ouvrent sur la cour de l'école.

**I T2 de 38m2 de plain pied,  
Une cuisine  
Une salle à manger  
Et une chambre  
Loyer : 195 euros + charges**

**I T2 de 49m2 également accessible  
sans marches,  
Une cuisine  
Une salle à manger  
Une chambre  
Loyer : 249 euros + charges**

**I T3 de 72m2 au premier étage  
Une cuisine  
Une salle à manger  
Deux chambres  
Loyer : 364 euros + charges**

Avec ces trois nouveaux logements, la municipalité de Colombier disposera à terme de 9 appartements locatifs au centre bourg ainsi que de deux garages.

La création de logements dans des locaux tombés en désuétude a permis de conserver des bâtiments dont la fonction première avait disparu: ainsi l'école publique a été réinvestie par 3 appartements dont l'occupation constante depuis leur création montre tout l'intérêt, la mairie bien sûr conservant ses locaux.

Le presbytère, lui aussi transformé, contribue à dynamiser le centre de Colombier sans utiliser de nouveaux terrains, et en mettant en valeur l'architecture chargée d'histoire et les matériaux nobles qui constituent ces bâtiments.

Sans l'intervention de la mairie ils seraient tombés en désuétude faute de fonction. Les trois appartements sont, eux aussi, occupés constamment depuis leur création.

Les nouveaux appartements occupent d'anciens locaux utilisés jadis par les sœurs de la Sainte enfance. Successivement dortoirs, salles de classe, puis appartement, les deux étages situés au dessus de l'école et contigus à la cantine ont été acquis par la mairie en même temps que la salle des fêtes toute proche.

Au départ le projet était de conserver le maximum d'éléments, et de créer 3 appartements sans tout démolir et sans trop gêner la classe. Mais rapidement il fut évident que les cours ne pourraient se dérouler normalement pendant les travaux, d'autant plus qu'il fallut remplacer les planchers existant par des dalles aux deux niveaux. La grande salle de classe a donc été momentanément évacuée.

Les complications ont continué lorsque l'on s'est aperçu qu'il faudrait remplacer la toiture presque entièrement.

Les escaliers d'accès aux trois appartements n'ont pas été réutilisés, devant l'absurdité de gravir 5 marches pour en redescendre 6: il a été décidé de créer un accès de plain pied pour les deux petits appartements du bas et de rallonger l'escalier montant à l'étage.

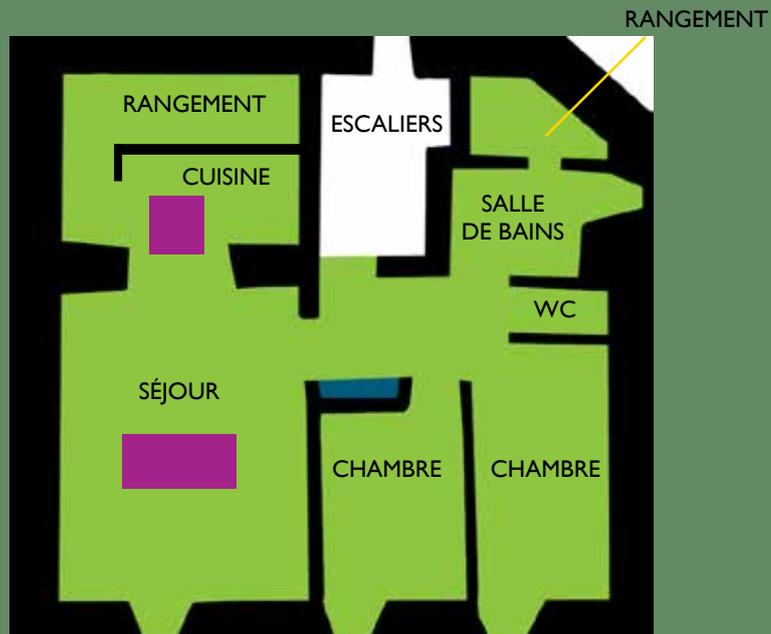
C'est donc 3 appartements entièrement neufs du sol au plafond que la mairie a le plaisir de proposer à la location!



L'ancienne clochette de l'école,  
au-dessus de l'une des fenêtres

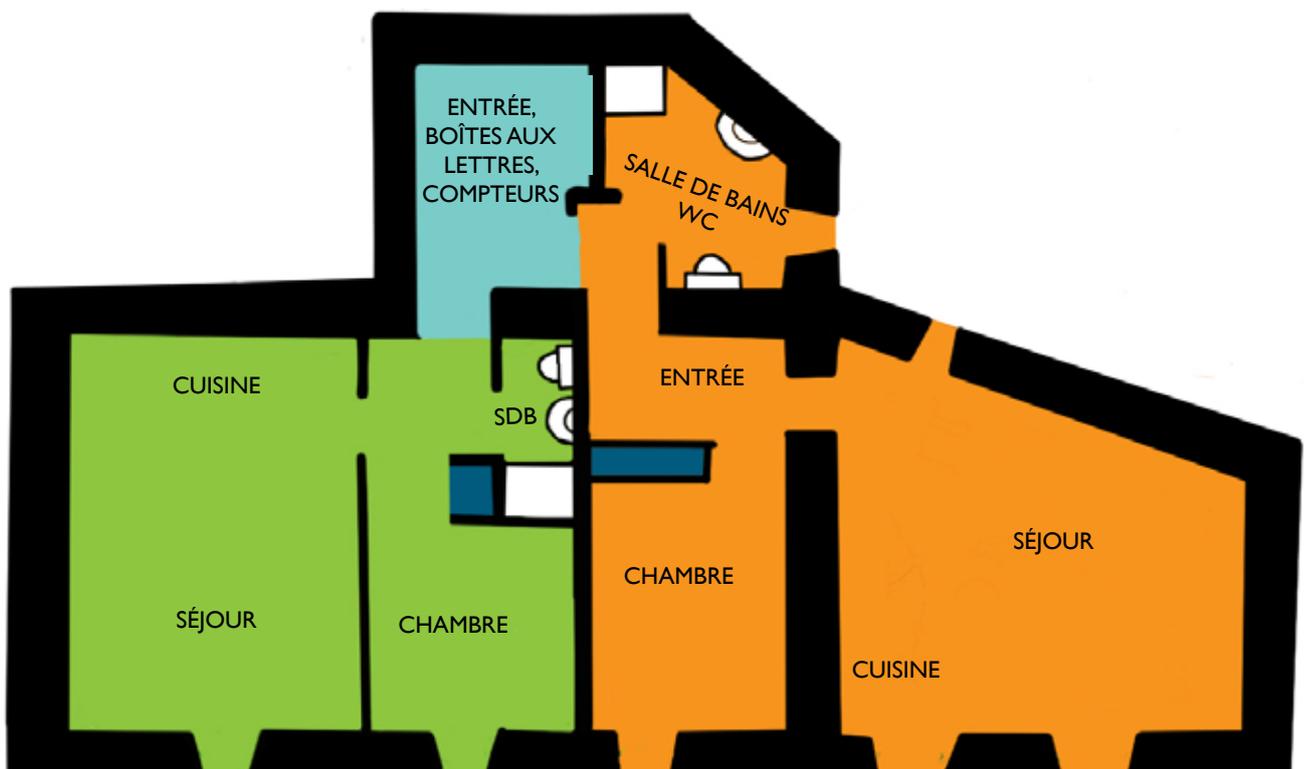
PLAN SCHÉMATIQUE DU T3 AU PREMIER ÉTAGE (72M2)

FENÊTRES DE TOIT  PLACARD



PLAN SCHÉMATIQUE DES DEUX APPARTEMENTS DE PLAIN PIED

APPARTEMENT 38M2  APPARTEMENT 49M2  PLACARDS



# PARC DU PILAT

## LA MAISON DU PARC DU PILAT: DONNER À VOIR POUR DONNER ENVIE D'ALLER VOIR !

Après plus d'une année de travaux, la Maison du Parc du Pilat « nouvelle formule » invite les Pilatois à découvrir ses nouveaux espaces. (Architectes: Collectif La Ruche). Le Pilat sous toutes ses formes : la biodiversité, les paysages, mais aussi et surtout ses hommes et ses femmes aux savoir-faire uniques qui font vivre ce territoire sont présentés à travers des films, des odeurs, des sons, des jeux multimédias... Le lien entre la richesse du Pilat et ses enjeux d'avenir est ainsi présenté en référence au projet de développement porté par le Parc naturel régional du Pilat. L'exposition permanente et les films sont complétés d'un jardin qui invite à la flânerie. Le Centre de Ressources sur l'Habitat Durable inauguré en octobre propose lui des informations et des présentations in situ de solutions techniques pour les personnes projetant de construire ou de rénover. La nouvelle Maison du Parc est conçue pour être accessible à toute personne porteuse d'un handicap, qu'il soit moteur, mental, auditif ou visuel. Pour le faire savoir, le Parc du Pilat a fait la demande de labellisation « tourisme et handicap ». L'ensemble de ces travaux et aménagements a bénéficié des financements de la Région Rhône-Alpes, du Programme européen LEADER Pilat, du Conseil général de la Loire, des fondations GRT Gaz et VEOLIA, ainsi que du Fonds d'Insertion pour les Personnes Handicapées dans la Fonction Publique Territoriale.

L'accueil touristique et l'espace de découverte de la Maison du Parc conservent leurs horaires d'ouverture habituels :

- jusqu'au 11 novembre, tous les jours de 9h30-12h30 et 14h-18h (18h30 le week-end et jours fériés)

Fermé le lundi matin, le mardi matin et le vendredi matin.

- du 11 novembre à Pâques : En semaine, de 10h à 12h30 et de 14 à 18h (17h le vendredi), fermé lundi, mardi et vendredi matin, ouvert le samedi matin de 9h30 à 12h30.

## LE CENTRE DE RESSOURCES SUR L'HABITAT DURABLE

Installé dans l'ancienne maison de gardien de la Maison du Parc du Pilat, le Centre de Ressources sur l'Habitat Durable a bénéficié d'une réhabilitation intégrant les principes d'un éco-habitat dans sa structure. Des exemples de réhabilitation écologique sont expliqués, tels que la mise en œuvre d'isolants naturels ou des installations bioclimatiques comme le mur Trombe - un chauffage solaire du bâtiment intégré derrière une fausse fenêtre. Le Centre de Ressources sur l'Habitat Durable c'est aussi une mine d'informations pour tous ceux qui souhaitent construire, rénover et même pour les maires ayant un projet d'aménagement.

Ce centre est ouvert au public de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 en semaine et le week-end aux mêmes horaires de l'accueil touristique.



les 40 ans du Parc,  
fêtés en 2014

## POUR PRÉSERVER LA TRAME VERTE ET BLEUE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DU PILAT

### Se déplacer... une nécessité pour l'ensemble des espèces (y compris l'espèce humaine !)

Il y a quelques années, les scientifiques ont constaté que la protection de sites ponctuels (telles les réserves naturelles) n'était pas suffisante pour enrayer la disparition des espèces, la multiplication des zones urbanisées et des infrastructures linéaires de transport ne permettant pas aux animaux de se déplacer librement pour se nourrir, se reproduire... Il a été reconnu qu'à terme, cette « érosion de la biodiversité » mettrait en péril l'espèce humaine. La survie de l'espèce humaine dépend, en effet, de celles des autres espèces végétales et animales. Ainsi a émergé le concept des corridors écologiques.

### Qu'est-ce qu'un corridor écologique ?

Un corridor écologique permet de relier deux zones remarquables pour la biodiversité; ces zones étant appelées « Réservoirs de biodiversité ». Relier ces zones permet aux animaux de se déplacer et ainsi d'éviter la consanguinité dans une population. L'ensemble des réservoirs et des corridors est appelée Trame Verte et Bleue. La Trame Verte est constituée de milieux terrestres (forêts, prairies, landes, haies, bosquets, arbres isolés...). La Trame Bleue, quant à elle, comprend les cours d'eau, les zones humides et les plans d'eau stagnante comme les mares.

### Un plan d'actions « Corridors Grand Pilat »

Le territoire du Parc du Pilat a été identifié « réservoir de biodiversité » dans le cadre du Schéma régional de cohérence écologique de Rhône-Alpes... mais avec des ruptures de connexion avec sa périphérie, notamment au niveau des vallées du Rhône et du Gier. En interne au territoire du Pilat, certaines continuités écologiques doivent également être restaurées (par exemple celles concernant les landes et pelouses sèches). Un des objectifs de la charte du Parc « 2013-2025 » porte sur la préservation de la qualité écologique du territoire mais également sur les liaisons avec les territoires voisins. Dans le cadre d'un plan « Corridors grand Pilat » trente actions, élaborées en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire ont été définies. Elles vont pouvoir être mises en œuvre par chacun d'eux sur la période 2014-2018 pour un montant prévisionnel de travaux de 2,8 millions d'€uros. Il s'agit de travaux de restauration de continuités sur des cours d'eau, de plantation de haies et de création de mares, d'accompagnement des communes dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme, d'aménagement routiers aux points de conflits, d'actions pédagogiques ....

Pour en savoir plus sur les corridors écologiques, le Parc du Pilat vient de sortir un « Dossier documentaire : Corridors biologiques, des paysages pour la biodiversité » à demander à la Maison du Parc ou sur [www.parc-naturel-pilat.fr](http://www.parc-naturel-pilat.fr)

## MAISON DE L'EAU ET DE L'ENVIRONNEMENT

**VOUS AIMEZ JARDINER EN RESPECTANT LA NATURE,  
SANS PESTICIDES ET SANS ENGRAIS CHIMIQUES :  
LES 13 ET 14 JUIN 2015, OUVREZ VOTRE JARDIN !**

*Bienvenue dans mon jardin au naturel* propose aux jardiniers amateurs de transmettre au public leur pratique d'un jardinage sans pesticides ni engrais chimiques. Ainsi, les 13 et 14 juin 2015, des jardiniers amateurs accueilleront voisins et habitants de leur territoire pour leur faire découvrir les richesses de leur jardin et échanger sur leurs savoirs-faire dans un esprit convivial. Cette opération d'envergure nationale est proposée par le réseau des centres permanents d'initiatives pour l'environnement. Acteurs citoyens et professionnels de l'environnement et de la sensibilisation, ils accompagneront les jardiniers amateurs volontaires pour les aider à accueillir le public, promouvoir leurs pratiques et faire de ce week-end un temps de partage privilégié. Transmettez votre expérience, devenez jardiniers « hôtes » de l'opération ! Contactez dès maintenant Ludovic CHAMARD au CPIE des Monts du Pilat.

Ludovic CHAMARD, CPIE des Monts du Pilat,  
Maison de l'Eau et de l'Environnement – Aux Forêts – 42660 MARLHES  
Mail : [ludovic.chamard@](mailto:ludovic.chamard@)

# SICTOM VELAY-PILAT

Le **SICTOM VELAY-PILAT** a été créé en 1982 à l'initiative de 13 communes: 7 communes de la Haute Loire et 6 communes de la Loire. Actuellement, le SICTOM VELAY-PILAT compte 24 communes regroupées sur trois Communautés de communes. Sur le territoire du SICTOM VELAY-PILAT, cinq types de collecte sont organisées à destination des ménages: la collecte des ordures ménagères, la collecte du verre, la collecte des emballages légers, la collecte des journaux magazines, et la collecte des DAIRI (déchets d'activité de soin à risques infectieux).

## COLLECTE DES OMR (ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES)

Les OMR sont les déchets collectés en mélange (poubelle ordinaire) provenant des ménages, et les déchets assimilés aux ordures ménagères provenant des entreprises. La collecte des Ordures ménagères est réalisée en régie par le SICTOM VELAY PILAT. Six équipes composées d'un chauffeur et de deux opérateurs assurent une collecte régulière. Un mécanicien s'occupe de l'entretien des véhicules. Le responsable d'exploitation s'assure du bon déroulement des opérations de collecte. La collecte des ordures ménagères est assurée du lundi au vendredi avec une fréquence d'une ou deux fois par semaine selon les secteurs. Depuis la réorganisation des tournées de 2011, le SICTOM continue sa démarche d'optimisation et de sécurisation des tournées sur l'ensemble du territoire. Huit camions permettent d'assurer la collecte des ordures ménagères.

## COLLECTE SÉLECTIVE

Déchets collectés sélectivement en porte à porte ou en apport volontaire: Verre, Journaux/magazines, Emballages. Par «emballage» on entend tout objet, quelle que soit la nature des matériaux dont il est constitué, destiné à contenir et à protéger des marchandises, à permettre leur manutention et leur acheminement du producteur au consommateur ou à l'utilisateur, et à assurer leur présentation. La collecte du tri sélectif est réalisée en régie par le SICTOM VELAY-PILAT. Six équipes composées d'un chauffeur, et de deux rippers assurent une collecte hebdomadaire des bacs jaunes: le mardi pour les communes d'Aurec sur Loire et St Ferreol d'Auroure, et le mercredi sur les autres communes. Un agent assure la collecte des Eco-points avec un camion grue: le lundi pour les éco-points «journaux/magazines», et le mardi pour les éco-points «emballages légers». La collecte du verre est réalisée par un prestataire: l'entreprise VIAL. Pour les bacs jaunes et les Eco-points, la collecte est réalisée une fois par semaine sur tout le territoire.

## COLLECTE EN DÉCHETTERIE

Les déchetteries sont des points d'apport volontaire gardiennés, dédiés à la collecte de déchets «occasionnels» tels que les encombrants, les gravats, le bois, les déchets dangereux... Depuis fin 2012, les DEEE (déchets d'équipement électrique et électronique) sont collectés par Eco-système. Ces déchets sont collectés et acheminés vers des sites de traitement pour y être dépollués et valorisés. Les conditions d'accès aux déchetteries sont les suivantes: Pour les particuliers les dépôts sont gratuits. Pour les Artisans-Commerçants, l'accès est gratuit uniquement pour les produits valorisables.

## COMPACTEUR DE DÉCHETTERIE

Pour l'année 2013, il a été effectué 913 voyages soit 63 voyages de moins par rapport à 2012 pour transporter 5447 T. de déchets des 4 déchetteries (5942 T. en 2012). Le compacteur facilite l'organisation des enlèvements:

- Amélioration de la capacité de stockage
- Harmonisation et optimisation des densités des bennes



- Planification des enlèvements et logistique simplifiées

Le compacteur s'inscrit bien dans une démarche de développement durable en optimisant le chargement des bennes et en réduisant leurs rotations. Le compactage contribue significativement à la diminution du nombre de camions inutiles sur les routes (limitation d'émissions de CO2 et de particules fines). Les déchets, une fois compactés et tassés, sont moins facilement repérables dans les bennes ce qui réduit les tentatives de vols et de chiffonnage, et garantit la destruction des biens.

## TRAITEMENT DES DÉCHETS COLLECTÉS

Les déchets provenant de la collecte sélective des emballages sont transférés en centre de tri. Un tri manuel et automatisé permet de séparer les différents flux de déchets issus de cette collecte pour permettre la valorisation matière de ces déchets: Bouteilles et flacons en plastique, Briques, Aluminium, Acier, Carton/Papier, Journaux/magazines, Gros de Magasin (papiers, cartonnets), Refus de tri (déchets non recyclables qui se retrouvent dans la collecte sélective). Le centre de tri se situe sur la commune de FIRMINY. Il est exploité par SITA CENTRE EST, 8 rue du Colonel Riez à FIRMINY, Loire. La capacité de traitement annuelle de cette unité est de 40 000T/an. Le verre collecté est repris par un verrier. Il est broyé puis refondu afin de fabriquer de nouveaux produits en verre.

## COMPOSTAGE INDIVIDUEL

Initiée en 2002 avec le soutien de L'ADEME et du Conseil Général, la promotion du compostage individuel se poursuit chaque année avec la vente de composteurs. Fin 2013 une nouvelle opération a été lancée par une campagne de communication. L'objectif du programme de prévention est de réduire la quantité de déchets ramassés lors des collectes d'OMR. Le gisement de Bio-déchets produit à domicile (hors déchets verts du jardin) est en effet considérable. Cette opération se poursuivra jusqu'en 2014 afin que le maximum de foyers soient équipés. Le Kit de compostage proposé aux usagers est composé d'un composteur d'un volume de 345 l. ou 800 l, d'un bio-seau destiné au transport des déchets depuis la cuisine jusqu'au composteur, d'un mélangeur et d'un guide d'information. Le tout est proposé à 25 € pour le modèle de 345 L et 40 € pour le modèle de 800L.

## 2014 S'EST ORIENTÉ SUR:

- Réalisation des travaux de sécurisation des personnes et des biens en déchetterie
- Diagnostic verre
- Implantation de conteneurs enterrés ou semi-enterrés
- Poursuivre le développement et la communication sur le compostage individuel chez les particuliers
- Création d'un site internet
- Visite des installations par les nouveaux élus
- Adhésion au nouvel éco-organisme « ECO DDS » pour les déchetteries

...

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES MONTS DU PILAT

TRÈS HAUT DÉBIT (THD) : ÉTUDE EN COURS

## Mais, c'est quoi ?

Le projet THD42 (Très Haut Débit de la Loire) vise à desservir chaque habitant de la Loire en fibre optique d'ici à 2020. Ce grand projet d'aménagement doit permettre d'apporter le THD pour plus de 172000 logements. La fibre sera déployée en souterrain et sur des supports existants de lignes électriques ou téléphoniques.

## En quoi cela vous concerne ?

Des équipes vont sillonner le terrain pour recenser les besoins en matière de branchement. Elles seront parfois obligées de vérifier la configuration technique de vos installations électriques et téléphoniques extérieures. Nous vous remercions de leur réserver le meilleur accueil possible.

## Qui s'occupe de ce dispositif ?

Le SIEL -Syndicat Intercommunal d'Energies du département de la Loire- a initié, aux côtés du Conseil général, le THD42. La Communauté de Communes des Monts du Pilat s'est associée à ce grand chantier. L'état et les collectivités participent au financement du dispositif.

Pour plus d'informations :  
Contactez la CCMP au 04 77 39 69 21  
ou sur le site [www.cc-montsdupilat.fr](http://www.cc-montsdupilat.fr)

## Nouveau site internet

Plus dynamique, plus interactif, plus moderne, plus intuitif, le nouveau site de la CCMP répond à vos besoins. Vous pourrez ainsi y retrouver des informations sur: les structures d'accueil petite enfance (crèche, jardin d'enfants), le bulletin d'enneigement de l'Espace Nordique, les zones d'activités économiques, les activités touristiques dont le Pôle d'Activités Verticales de Planfoy, les énergies renouvelables et bien d'autres encore. Pour cela, une seule adresse: [www.cc-montsdupilat.fr](http://www.cc-montsdupilat.fr)

## Programme d'Intérêt Général (PIG) : des aides pour réhabiliter votre logement

Le PIG est un dispositif qui permet d'accorder des aides aux particuliers souhaitant réaliser des travaux de leur domicile.

Ces travaux doivent répondre à l'un des critères suivants :

- Lutte contre la précarité énergétique
- Adaptation des logements à la perte d'autonomie
- Lutte contre l'habitat indigne

## En 2013, 20 propriétaires ont obtenu des aides financières, versées en partie par la CCMP.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le Pact Loire, au 04 77 43 08 80. Des permanences ont également lieu de 14h à 15h30, en mairie de St-Genest-Malifaux, les 2ème et 4ème jeudis du mois et en mairie de Bourg-Argental les 1er et 3ème jeudis du mois.



# ESPACE DÉÔME



## L'ESPACE DÉÔME EST UNE ASSOCIATION (CENTRE SOCIAL-MJC) QUI INTERVIENT SUR LE TERRITOIRE CANTONAL DE BOURG-ARGENTAL.

Il fonctionne avec une équipe de salariés professionnels, accompagnée par des bénévoles. Des actions et animations sont proposées aux habitants dans différents domaines (social, loisirs culturels et sportifs) mais également il peut accompagner des projets qui s'inscrivent dans les valeurs de notre projet.



L'activité gym qui se déroule sur la commune de Colombier, a été mise en place suite à une demande des habitants. Si vous avez des envies, des projets nous restons à votre disposition. L'Espace Déôme, de par son projet, a aussi la volonté de nouer des partenariats avec le tissu associatif local.

Le secteur ados se développe de plus en plus, des jeunes se mobilisent et des projets voient le jour. Parmi les nombreuses actions proposées, un séjour de ski est organisé durant les vacances de Février 2015 à Notre Dame du pré (Savoie) du 16 au 20 Février, pour tous renseignements vous pouvez prendre contact avec Vincent Esteban, animateur du secteur ados.



# ADMR - L'ASSOCIATION DU SERVICE À LA PERSONNE

A ST JULIEN MOLIN MOLETTE, COLOMBIER,  
GRAIX, L'ADMR EST LÀ POUR VOUS AIDER.

Que vous soyez jeune famille avec des enfants, plus âgés bousculés par le travail, personne âgée et/ou handicapée, vous trouverez une réponse à vos problèmes.

- Famille avec enfants: l'ADMR propose des solutions d'accueil individuel ou collectif, adaptées à tous les besoins, tel que le travail en horaire décalé. Pour faire face aux aléas de la vie, l'ADMR apporte également un soutien aux familles et une action socio-éducative.

(TISF : Technicienne d'Intervention Sociale et Familiale.)

- Famille bousculée par le travail: le service « Qualité de Vie » et le service « Jardinage, petits bricolages » peuvent vous aider.

- Personnes âgées et/ou handicapées: Une Aide à domicile se rend à votre domicile pour vous seconder dans les tâches ménagères : ménage, préparation des repas, courses...



Un usager Croquant, en compagnie d'une infirmière du centre de soin et d'une aide à domicile de L'ADMR

Un service de Téléassistance « Filien » facilite l'appel à l'aide en cas de chute ou autre accident domestique.

Une équipe de 14 bénévoles gère l'association qui emploie 10 salariés. Tous ensemble, nous travaillons dans le respect de 3 grandes valeurs :

- **Une attitude générale de respect,**
- **Une intervention individualisée de proximité,**
- **Une relation basée sur la solidarité entre la personne aidée, l'aide ménagère et le bénévole.**

Au cours de l'année, des actions d'animation réunissent personnes aidées, aide ménagères et bénévoles: repas trimestriels, goûter... Pour la deuxième année, nous avons organisé un loto. Le bénéfice réalisé à cette occasion nous permet d'aider financièrement les personnes en attente de prise en charge par un organisme payeur. Un grand merci à tous ceux qui ont permis le bon déroulement de cette manifestation. Depuis le 15 octobre 2012, l'ADMR de la Loire est certifiée « Services aux personnes à domicile », norme AFNOR. Le Conseil Général de la Loire a décerné le label : « Qualité Loire Services à Domicile » en mars 2012.

**Pour prendre contact avec l'ADMR :**

**A St Julien : bureau ouvert, mardi de 8h30 à 12h30 et jeudi de 16h à 17h.**

**Tél : 04 77 51 57 01.**

**E-mail: [dchavagneux@fed42.admr.org](mailto:dchavagneux@fed42.admr.org)**

**Site internet: <http://www.admr.org/>**

# CENTRE DE SOINS DE BOURG-ARGENTAL

D'HIER À AUJOURD'HUI

Dès 1961, en accord avec le conseil municipal, la congrégation des Petites Sœurs de la Sainte Enfance accepta d'envoyer une religieuse infirmière, Sœur Marie Solange pour assurer les soins à domicile dans la commune de Bourg-Argental et ses environs. Elle assurait aussi une permanence à l'hospice de Bourg-Argental.



Pendant dix ans, elle a parcouru le canton par tous les temps et souvent dans des conditions difficiles (neige, chemins pas toujours carrossables...). En 1971, Sœur Marie la remplace et devant l'ampleur de la tâche, elle travaille en collaboration avec une puis deux autres infirmières. La congrégation des Petites Sœurs de la Sainte Enfance assume la gestion et l'organisation; la population est seulement utilisatrice; il faut essayer d'associer la population à la gestion. La santé, la maladie n'est pas seulement l'affaire des professionnels de santé mais chaque personne en est responsable. Cette idée novatrice de démarche communautaire débouche sur l'organisation de réunions dans les villages du canton. Une équipe est constituée pour étudier les statuts de la future association. Enfin le 21 novembre 1975, a lieu l'assemblée générale constitutive du Centre de Soins de Bourg-Argental.

Depuis, l'association a eu à cœur de s'adapter aux évolutions sociales, économiques et démographiques avec l'embauche régulière de personnel, la création d'un SSIAD (Service de Soins Infirmiers à Domicile), l'engagement dans un processus de démarche qualité. En 2013, pour intégrer ces changements, l'association se nomme dorénavant : Centre de Santé Infirmier et SSIAD du canton de Bourg-Argental. **Mais les convictions qui animaient l'association à son début sont restées les mêmes : importance et engagement des bénévoles au service des personnes à un moment fragilisé par la maladie et/ou le handicap. Le patient est au centre de nos missions, tout s'organise autour de lui afin de lui accorder les meilleures conditions possibles de prise en charge dans toutes les dimensions du soin.**

*Si vous êtes intéressés pour participer au développement de l'association, vous pouvez rejoindre l'équipe de bénévoles. De plus, vous pouvez devenir adhérent en versant une cotisation. Vous contribuerez ainsi à la pérennisation, à la défense d'un système de santé qui permet d'apporter une réponse adaptée et spécifique à chacun.*

## FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL

Le centre de santé et le SSIAD interviennent sur toutes les communes du canton sur prescription médicale. Les soins sont assurés tous les jours de la semaine, week-end et jours fériés avec un système de garde 24h/24h.

Une permanence de soins est assurée dans nos locaux à Bourg-Argental et à Saint-Sauveur-en-Rue.

**Le secrétariat est ouvert du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30. Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez nous joindre au 04.77.39.64.16 ou par voie électronique : [csi.bourg.argental@orange.fr](mailto:csi.bourg.argental@orange.fr)**

# CLUB LOISIRS-AMITIÉ



## UNE ANNÉE RICHE EN ÉVÈNEMENTS!

Le 3 février notre assemblée générale a réuni 64 de nos adhérents, malgré quelques défections et grâce à l'arrivée de nouveaux membres. Nous sommes toujours 74, dont 35 à 50 à se retrouver à nos rencontres régulières du lundi après-midi tous les quinze jours.



**Le 17 février** nous avons fait carnaval avec les enfants de l'école, rencontre annuelle où les enfants nous offrent un petit spectacle et un certain nombre d'entre nous leur offrent une chanson mimée ou une petite danse, puis tous ensemble nous prenons le goûter de l'après-midi.

**Le 3 février** à Graix nous avons remis un chèque de 100€ à l'association MARABOUT de FICELLE.

**Le 17 mars** une journée complète club, le matin présentation et vente de produits par la Sté R.S. distribution qui a offert aux participants le repas au restaurant Marsot. L'après-midi, rencontre une heure trente avec les enfants de l'école pour jouer aux cartes ou jeux de société, rencontres reconduites pour 2015.

**Le 18 Mars** à l'assemblée générale de la fédération nous étions 4 représentants du club.

**Le 31 mars** notre rencontre à Graix a vu nos joueurs de boules reprendre de l'activité.

**Le 14 avril** nous avons reçu les clubs de St Julien M.M. et de St Sauveur-en-Rue, nous étions 90 pour cette rencontre très conviviale où tous sont repartis heureux de cet après-midi.

**Mardi 10 juin** sortie de la journée avec notre autocariste préféré, direction la Chaise Dieu avec un arrêt café+croissant à St Julien Chapeuil. Visite de l'abbaye suivie du repas au restaurant Lacroix, en face de la gare. Gare où nous avons pris le train touristique pour Ambert, puis séparés en trois groupes pour visiter trois musées différents, Richard de Bas, et l'ancien musée Agrivap scindé en deux unités distinctes, puis retour vers le Pilat vers 19 H, nous étions 50 pour cette escapade en Auvergne.

9 d'entre nous ne pouvant faire le voyage se sont retrouvés au restaurant (chez Chantal) pour partager un bon repas.

Une belle journée pour tous.

**Le 23 juin** dernière rencontre de la saison, R.D.V. à Malleval, où nous étions 46, visite du village pour un groupe, marche ou boules pour les autres, à 17 H nous nous sommes retrouvés au cuvage chez Fargeon pour une dégustation et notre traditionnel goûter de fin de saison et les anniversaires du 1er semestre, très bel après-midi.

**Le 24 Juin** nous étions une vingtaine à St Martin d'Estreaux pour la fête de l'amitié. Parmi nos joueurs de pétanque 2 triplettes, 1 féminine et 1 masculine se sont sélectionnées pour Port Baccarès.

**Le 6 juillet** préparation du repas de la fête d'été de Colombier, avec l'association de Graix nous avons servi environ 300 repas, dans de la vaisselle lavable lavée sur place grâce à la mobilisation d'un grand nombre de bénévoles, après une belle journée c'est sous l'orage que celle-ci s'est terminée.

Et vacances pour les retraités.

**Le 1er septembre** reprise des rencontres à Colombier.

**Le 22 septembre** nous étions invités par le club de Thélis-la-Combe. 26 d'entre nous ont participé à cette rencontre.

**Le 7 octobre** St Sauveur-en-Rue nous recevait à leur tour. 34 membres du club ont répondu à cette invitation ou la bonne humeur et la convivialité étaient au rendez-vous.

**Le 9 octobre** sortie à St Bonnet-le-Froid chez CHATELARD pour un repas exceptionnel l'accueil très chaleureux, après le repas nous sommes allés au Chambon/Lignon visiter le lieu de mémoire.

**Le 16 octobre** un petit groupe est allé au ZENITH voir et entendre Alice DONA. Spectacle offert par le Conseil Général.

**Le 18 décembre** une après-midi Bowling est prévue à Saint-Etienne avec le goûter.

**Le 22 décembre** nous fêterons Noël et les anniversaires du 2ème semestre et les 95 bougies de notre doyenne.



En plus de ces différentes activités, nos 2 concours de belote de Mars et Octobre ont connu une participation soutenue et toutes les doublettes ont été récompensées, y compris les derniers avec chacun un panier garni.

Vous pouvez constater que le club offre de nombreuses occasions de sorties, de distractions, de rencontres, les retraités du club représentent un large éventail d'âge de 55 à 95 ans et tous y trouvent leur place dans la tolérance et la bonne humeur. Le club offre aussi des avantages financiers avec des remises chez certains commerçants, voyagistes ou auprès de GROUPAMA pour celles et ceux qui y sont assurés. N'hésitez pas à nous contacter pour plus de renseignements.

*Très bonne année 2015 à toutes et à tous!*

## SOCIÉTÉ DE CHASSE COMMUNALE

### LA SOCIÉTÉ COMPTE 36 ADHÉRENTS POUR LA SAISON 2014-2015.

Cette année la population de lièvre paraît en augmentation en effet le quota a été atteint avant la date limite de fermeture. Les battues et le travail du garde-chasse ont permis de supprimer 16 renards au court de la dernière saison de chasse. La chasse aux sangliers est à mi-saison actuellement, une quinzaine de bête ont été prélevées, félicitations à Anna la fine gâchette de la société pour avoir abattu un beau solitaire de 105 kilos, nous déplorons la perte d'un chien tué par un autre solitaire blessé. Le quota de chevreuil est effectué aux trois quart à l'heure actuelle.



### ACTIVITÉS ORGANISÉES DURANT L'ANNÉE 2014

Le concours de belote a eu lieu le 30 mars, 88 doublettes se sont affrontées, cette année il aura lieu le 29 mars. Le banquet s'est déroulé le 5 avril, 88 personnes ont dégusté le sanglier à la broche préparé par notre président. Tous les habitants et les propriétaires fonciers de la commune seront conviés le 11 avril cette année pour passer une journée conviviale avec les chasseurs. Le tir aux pigeons les 30 et 31 août s'est déroulé avec un temps magnifique, la soupe aux choux le dimanche matin a eu un beau succès. Lors de l'assemblée générale le 3 août 2014, les chasseurs présents ont approuvé le compte rendu moral et financier de la société, ainsi que toutes les modifications prévues dans le déroulement de la saison de chasse 2014-2015, en particulier les consignes de sécurité aussi bien pour les chasseurs que pour les autres usagers de la nature.

*Le conseil d'administration présente  
à toute la population  
ses meilleurs vœux pour l'année 2015.*

## AMICALE PÉTANQUE DE COLOMBIER

### FESTIVITÉS DE L'ANNÉE 2014

**Dimanche 9 Mars** : Assemblée générale.

**Dimanche 20 Avril** : concours de belote 78 doublettes

**Vendredi 4 Avril** : ouverture de la saison « vendredi pétanque »

**Samedi 3 Mai** : concours inter-société le challenge à Jean Marc Michel

**Samedi 14 Juin** : à Colombier rencontre inter-société "Le Cercle de Saint Julien / Amicale Pétanque de Colombier / Amicale Pétanque de Bourg-Argental" Victoire de Bourg devant Saint Julien et colombier.

**28/29 Juin** : voyage dans le Périgord.

**Vendredi 15 Août** : concours de pétanque, 56 doublettes

**Dimanche 7 Décembre** : matinée boudin.

ET TOUS LES VENDREDI PÉTANQUE AVEC UN REPAS  
À CHAQUE FIN DE MOIS!

*Amicalement vôtre ... pour 2015*

#### COMPOSITION DU BUREAU DES CHASSEURS:

Président : Georges BERNE  
Vice président : Mickael LISANTI  
Secrétaire : Joseph MATRAT  
Secrétaire adjoint : Jean Paul VALLOT  
Trésorier : Marc CLAVEL  
Trésorier adjoint : Joël BERNE  
Membres : Michel CELLARD,  
Serge MARTEL,  
Jean Claude RIBEYRON,  
Louis SAVIN  
Agriculteurs non chasseurs :  
Richard MARTIN,  
Jean Luc ROUCHOUZE

#### COMPOSITION DU BUREAU DE LA PÉTANQUE:

17 membres actifs pour un total de 174 adhérents  
Président : Michel Cellard  
Secrétaire : Philippe Oriol / adjoint : René Oriol  
Trésorier : Bernard Oriol /  
adjoint : Stéphane Chomat  
Membres actifs : Georges Berne - Joël Degraix  
- Michel Chavas - Joseph Matrat  
- Nicolas Martel - Raphaël Courbon  
- Emilien Degraix - Axel Martin  
Nouveaux entrés au bureau :  
Bernard Oriol (Mamey), Alexandre Biennier  
et Loïc Darlet



*Une pensée à notre ami Sylvain parti brutalement un jour de septembre à 23 ans. Il était notre vice-président, responsable à l'organisation du voyage annuel. Un concours de pétanque doté du « challenge Sylvain » sera organisé avec l'accord de la famille au profit de la recherche contre le cancer, la date du 6 Juin reste à confirmer.*

# FESTIVITÉS !

UN APERÇU DES RÉJOUISSANCES  
DE CETTE ANNÉE 2014  
SUR NOTRE COMMUNE...

FÊTE D'ÉTÉ DU 6 JUILLET



MATINÉE BOUDIN, 7 DÉCEMBRE



VOYAGE DANS LE PÉRIGORD POUR  
L'AMICALE PÉTANQUE, 28 ET 29 JUIN



CLASSES EN 4



## NOS RESTAURANTS SUR LA COMMUNE



### RESTAURANT MARSOT

60 couverts,  
Cuisine traditionnelle,  
Ouvert le midi du lundi au vendredi  
Repas de groupe sur commande  
Spécialités : Cuisses de grenouilles,  
Gâteau de foie

04 77 51 51 90



### ESCALE DU PILAT

Restaurant, Épicerie, Multi-services  
Ouvert tous les jours midi et soir  
Fermé le mercredi  
Spécialités : Pierrade,  
Fondue à la fourme de pays

09 51 31 60 90



### AUBERGE DU VERNOLON

2 salles de 30 et 60 couverts  
Terrasse  
Chambres d'hôte  
Cuisine simple, pour mettre en valeur  
les richesses locales du terroir

04 77 51 50 07



### LA CROIX DE SAINT SABIN

80 couverts  
Hébergement  
Spécialités : Chapeau du Pilat,  
Rapées, Fondue,  
Raclette demi-meule

04 77 51 50 34

<b>VIANDE DE BOEUF EN CAISSETTES</b> René Lachal 04 77 51 50 25 (heures repas)	<b>THOMAS MOSNIER</b> Accompagnateur montagne Raquettes, VTT, orientation 04 77 25 72 88 06 88 96 79 71	<b>FERME GIRODET «LE SAUZET»</b> Vente caissettes veaux-boeufs 04 77 51 54 38	<b>BONNEFOY ANDRÉ</b> Entreprise de travaux forestiers 06 87 74 80 46
<b>ATELIER DE CUIR</b> Réparation et création vente chevaux poneys 06 18 87 25 44	<b>FERME DU PRINCE</b> Charcuterie fermière 04 77 51 52 45	<b>ROUCHOUZE JEAN-LUC</b> Eleveur bovin (veaux de lait) 04 77 51 58 40 04 29 58 40 55	<b>BORNE SOPHIE</b> Masseur-Kiné 04 77 93 20 29
<b>ACCÈS ÉLÉVATION</b> Montes-escaliers, élévateurs de personnes 06 16 64 25 44	<b>ASSISTANTE MATERNELLE</b> Annie Vallot: 04 77 51 55 69	<b>GUILLAUME SCHMITT</b> Accompagnateur montagne et VTT 04 77 51 47 34 www.tracesetcie.com	<b>GÎTE LE CROQUANT</b> Cellard Mireille 06 30 15 54 36 04 77 51 56 16
<b>INSTANT COIFFURE</b> 04 77 51 55 17 16 Rue Neuve Saint Julien-Molin-Molette	<b>RÉMOULEUR DU PILAT</b> Affûtages divers SAV cuisine professionnelle habilitation frigorigène 06 40 88 94 78	<b>DELMONICO DOREL</b> La pierre dans tous ses états 04 75 03 11 00	<b>PRO LOISIRS</b> Vente de campings-cars et d'automobiles 06 09 77 11 85
<b>FRANÇOIS XAVIER ROUSSET</b> Charpentier, couvreur, maison en ossature bois, écoconstruction 06 08 28 52 74	<b>CABINET INFIRMIER</b> St julien molin molette, 15, le Faubourg 04 77 52 05 96	<b>Nouveau !</b> <b>GÎTE LE COLOMBARET</b> Capacité: 6 personnes ; 70m2 René Oriol: 04 77 51 57 85 - 06 79 84 80 58	

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

Titre de la Manifestation	Date	Horaires	Lieu	Organisateur	Téléphone pour infos
Concours de belote	01/03/2015	14 h	Salle des fêtes	Club loisirs amitiés	04.77.20.49.62
Soirée fougot	07/03/2015	20 h	Salle des fêtes	APEL école Colombier	04.77.51.54.30
Concours de belote	29/03/2015	14 h	Salle des fêtes	Société de chasse Colombier	04.77.51.52.19
Concours de belote	05/04/2015	14 h	Salle des fêtes	Amicale de pétanque Colombier	04.77.51.53.59
Théâtre	12/04/2015	15 h	Salle des fêtes	APEL école Colombier	04.77.51.54.30
Concours de belote	19/04/2015	14 h	Salle des fêtes	Société chasse GRAIX	04.77.20.49.98
Vide grenier	24/05/2015	8 h	Terrain loisirs Bourg	OGEC école Colombier	04.77.51.56.56
Fête d'Eté	05/07/2015	Journée et soirée	Terrain loisirs Bourg	Inter associations	04.77.51.54.30
Concours Pétanque	15/08/2015	14 h	Terrain loisirs Bourg	Amicale Pétanque Colombier	04.77.51.53.59
Ball Tap	29/08 et 30/08/2015	Journée	La Roche du Linot	Société Chasse Colombier	04.77.51.52.19